



**Comité Régional
pour l'Information Economique
et Sociale d'Île-de-France**
www.cries-idf.fr

Montigny, le 10 avril 2017
N° 2017_677/DR78-SED78

Secrétariat général du CRIES
Insee DR d'Île-de-France
1 rue Stephenson – 78180 Montigny le Bretonneux

Dossier suivi par :
Sylvie DRUELLE
Tél : 01 30 96 90 94
Mèl : sylvie.druelle@insee.fr ou contact@cries-idf.fr

AVIS

Enquête Globale Transport (EGT) H2020

Demandeur : Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF)

Au cours de sa réunion du 22 mars 2017, la formation « Ménages » du Comité régional pour l'information économique et sociale d'Île-de-France (CRIES) a examiné le projet d'enquête EGT H2020.

Cette sixième édition a pour objectif de fournir une description complète de l'ensemble des déplacements des Franciliens pour l'ensemble des modes de transport.

Le pilotage de l'enquête est assuré par le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF). Un co-financement de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France (DRIEA) est d'ores et déjà prévu à hauteur de 2 M€ sur un total de 7M€.

Cette enquête n'est pas une extension de l'enquête nationale Mobilité des personnes, qui sera réalisée en 2018 par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Il ne devrait pas y avoir de recouvrement entre les deux enquêtes.

L'EGT H2020 est présentée comme essentielle à la définition des politiques de transport en Île-de-France et au choix des nouvelles infrastructures de transport.

Elle doit ainsi permettre:

- de disposer d'informations précises sur les modes de transport choisis par les Franciliens en fonction du lieu d'habitation et de l'endroit où se ils rendent en semaine et pendant le week-end ainsi que les motifs de ces déplacements ;
- d'analyser les comportements de mobilité des Franciliens ;
- de suivre et d'interpréter l'évolution des pratiques de déplacement.

Les résultats de l'EGT sont également utilisés pour construire des lois comportementales nécessaires aux modèles de déplacement et de trafic, essentiels en Île-de-France pour prévoir les infrastructures adaptées.

La réalisation de l'EGT H2020 permettra aussi de fournir à partir de 2020 des premiers indicateurs sur les évolutions des comportements de mobilité et leur évolution depuis 2010 pour alimenter l'évaluation du Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF).

Enfin l'EGT permet une analyse des déplacements à l'échelle des territoires de l'Île-de-France, répondant ainsi à une demande croissante des collectivités franciliennes.

Le questionnaire de l'EGT est constitué d'un ensemble de questions relatives aux :

- Caractéristiques du ménage et du logement : taille du ménage, type de logement (individuel/ collectif), occupation (propriétaire / locataire), commune de résidence, connexion internet, revenu du ménage ;
- Véhicules à disposition du ménage : équipement en véhicules (voiture, deux-roues motorisés, vélo),

type de véhicule, frais d'assurance et d'entretien, lieux de stationnement ;

- Caractéristiques de l'individu enquêté : âge, sexe, lien avec la personne de référence, possession du permis de conduire, possession d'un titre de transport en commun, abonnement à un système d'auto-partage, activité, statut professionnel, lieu de travail ou d'études, disposition d'un parking sur le lieu de travail ou d'étude, gêne dans les déplacements (continue ou temporaire), possession et utilisation d'un smartphone, recours à internet pour effectuer des démarches et des achats ;
- Déplacements et trajets : recensement exhaustif des déplacements réalisés la veille du jour de l'enquête avec des informations détaillées sur chaque déplacement : motifs, modes, origines, destinations, heures de départ et d'arrivée ;
Pour les personnes qui ne déclarent aucun déplacement la veille du jour de l'enquête, des questions sur les raisons de la non-mobilité sont également posées ;
- Prise en compte des nouveaux comportements de mobilités : autopartage, covoiturage, nouveaux modes actifs, équipement en véhicule autonome, utilisation du smartphone.

L'échantillon, sous réserve d'un avis favorable du comité du secret statistique, devrait être tiré chaque année par la division sondages de l'Insee à partir du Fichier Démographique sur les Logements et les Individus (FIDELI). Le taux de sondage de l'enquête sera de 0,4 % de la population francilienne. Il sera organisé sur la base de 109 zones de tirages, réparties sur le territoire francilien et en cohérence avec l'organisation en EPCI au 1^{er} janvier 2017.

Il sera composé de ménages ordinaires enquêtés en face à face ou d'individus Kish tirés au sein d'un ménage, enquêtés par internet. Il est par ailleurs prévu de permettre aux personnes répondant à l'enquête (en face à face ou par internet) d'utiliser une application Smartphone complémentaire, permettant de recueillir leurs déplacements. Cette expérimentation sera lancée au cours l'année 2019, sur la base du volontariat.

L'enquête se déroulera sur 5 ans de janvier 2018 à décembre 2022, avec un suréchantillonnage de 11 000 personnes âgées de 5 ans et plus enquêtées en 2018 et d'environ 8 600 personnes pour les années suivantes, au total seront échantillonnées environ 45 000 personnes âgées de 5 ans et plus. Si l'expérimentation d'enquête par internet menée la première année est concluante, la part des individus interrogés via ce mode, augmentera progressivement.

A la fin de ces 5 années, la possibilité de passer à une enquête en continu sera analysée.

Les fichiers de données indirectement nominatives seront mis à disposition, sous couvert de la signature d'une convention de mise à disposition des données, à la DRIEA, aux partenaires institutionnels, opérateurs et gestionnaires d'infrastructures et aux partenaires scientifiques du STIF. Ces destinataires sont mentionnés dans la déclaration CNIL, en cours d'instruction.

Le Président du CRIES, après avoir entendu la formation « Ménages » le 22 mars 2017, émet un avis favorable à l'Enquête Globale Transport H2020 pour les années 2018 à 2022.

A l'appui de cet avis, il formule les recommandations suivantes, suite aux observations émises par la formation ménages :

- Taux de chute francilien et charge d'enquête (division sondages, comité du Label) : une grande vigilance doit être apportée aux taux de chute, particulièrement élevés en Île-de-France pour une enquête non-obligatoire, afin de garantir une bonne représentativité de la collecte et la fiabilité des résultats pour leur utilisation à des fins de politique publique. Par ailleurs, il convient de veiller à la coordination des échantillons de l'enquête nationale Mobilité des personnes et de l'Enquête Globale Transport H2020 afin d'éviter que des ménages franciliens puissent être interrogés au titre des deux enquêtes ;
- Mise à disposition tardive des données aux partenaires institutionnels (STIF) : la mise à disposition en 2023 des fichiers de données redressées est jugée tardive, du fait d'une attente forte des résultats aux fins d'études et publications : la formation « Ménages » demande que soit expertisée la possibilité de fournir des données, éventuellement plus agrégées, plus rapidement, correspondant à la 1^{ère} année d'enquête, donc dès 2020 ;
- Conformité de la transmission de fichiers détail aux chercheurs avec les dispositions de la loi pour une république numérique (STIF, Comité du secret) : au regard des nouvelles dispositions de la loi, la formation « Ménages » demande que le STIF s'assure de la conformité à la loi de mettre à disposition des fichiers détail indirectement nominatifs aux partenaires scientifiques.

Le Président du CRIES



Eric FORTI